

Chapitre 6 La dynamique de répartition des revenus

La production de biens et de services entraîne la distribution de revenus dans l'ensemble de l'économie. L'étude du revenu met en évidence la diversité de ses origines – travail (salaires, traitements) capital (intérêts, dividendes) et propriété (loyers) – ainsi que les enjeux de la répartition initiale de ces revenus et de leur taxation en vue d'une éventuelle redistribution.

Par ailleurs, le processus de redistribution mis en place par l'État via les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques vise la réduction des inégalités en corrigeant la répartition des revenus primaires. Il aboutit après affectation des revenus de transfert et des prélèvements obligatoires au revenu disponible.

1 Quelles sont les origines des revenus primaires des ménages ?

A. La composition des revenus primaires des ménages

Les revenus primaires des ménages rémunèrent le facteur travail (revenus d'activité) et le facteur capital (revenus du patrimoine ou revenus de la propriété).

Les **revenus d'activité** se décomposent en :

- **Revenus du travail salarié** (rémunérations des salariés : salaires et charges sociales) ;
- **Revenus d'activités non salariées** (EBE ou excédent brut d'exploitation, tel que le revenu mixte des entrepreneurs individuels). Un entrepreneur individuel perçoit un revenu mixte qui rémunère à la fois son travail (il travaille dans sa propre entreprise) et son capital (il possède son entreprise et perçoit, à ce titre, des revenus de la propriété).

Les **revenus du patrimoine** (ou de la propriété) qui se composent des **revenus de la propriété** (dividendes, intérêts et loyers).

B. L'évolution de la structure des revenus primaires des ménages

Le revenu primaire des ménages courant est passé de 33,0 milliards d'euros en 1960 à 1 665,9 milliards en 2019.

La rémunération des salariés (salaires bruts, cotisations sociales employeurs) représente plus de 70 % du total des revenus primaires (75,9 % en 2019) suivi de l'EBE et des revenus mixtes avec près de 20 % du total (18,7 % en 2019) puis des revenus de la propriété et du patrimoine (5,4 %).

2 Comment la valeur ajoutée est-elle partagée ?

A. Le partage de la valeur ajoutée

Une entreprise ajoute de la valeur aux biens et services qu'elle consomme en leur incorporant du travail et du capital et en les transformant en un produit dont la valeur est plus élevée. La valeur ajoutée représente la richesse créée par les entreprises. Elle permet à l'entreprise de rémunérer ceux qui par leur travail et/ou par leur capital ont permis cette création de richesse.

Le partage de la valeur ajoutée permet de rémunérer principalement :

- Le **facteur travail** avec les salaires (salaires nets + charges sociales)
- Le **facteur capital** avec l'excédent brut d'exploitation, qui se répartit en dividendes (versés aux propriétaires de l'entreprise), en intérêts destinés aux prêteurs et en autofinancement, qui correspond aux amortissements du capital fixe et aux bénéfices non distribués
- Les **impôts sur la production**.

B. Les enjeux du partage de la valeur ajoutée

Le partage de la valeur ajoutée représente un enjeu déterminant de la croissance et du développement. Il doit se situer à un niveau qui permette à la fois une consommation élevée des ménages salariés et des investissements des entreprises :

- ✓ Un partage de la valeur ajoutée trop favorable au capital risque d'entraîner un niveau de consommation trop faible, car les salaires sont davantage consommés que les profits.
- ✓ Un partage de la valeur ajoutée trop favorable au travail pénalise l'investissement, car les investisseurs risquent de manquer de moyens financiers et d'incitations à investir.

Depuis la fin des années 1940, on observe trois périodes dans le partage de la valeur ajoutée :

- **Période 1** : de 1949 à 1960, après une baisse sensible en 1949-1950, on observe de 1950 à 1956 une augmentation suivie d'une baisse significative jusqu'en 1960
- **Période 2** : de 1960 à 1981, augmentation régulière de la part des salaires
- **Période 3** : de 1982 à 1988, baisse très sensible de la part des salariés
- **Période 4** : à partir de 1989, relative stabilité du partage.

3 Comment l'État corrige-t-il la répartition des revenus primaires ?

A. Du revenu primaire au revenu disponible

Les revenus primaires des ménages ne correspondent pas à ce dont ils peuvent disposer pour consommer ou pour épargner. Les ménages doivent, tout d'abord, payer des impôts, ce qui vient limiter leurs revenus. Ensuite, ils doivent verser des cotisations sociales et reçoivent en contrepartie des prestations sociales (remboursements de soins, retraites, indemnités, etc.).

L'État et la Sécurité sociale modifient la répartition des revenus primaires. Leur action correspond au processus de redistribution qui permet de passer du **revenu primaire** des ménages (issu du partage de la valeur ajoutée) à leur **revenu disponible**.

Revenu disponible = revenu primaire – cotisations sociales – impôts + prestations sociales (revenus de transfert)

B. La réduction des inégalités

Les revenus de transfert sont financés essentiellement par les cotisations sociales et aussi pour une partie par l'impôt. Ils se justifient par la correction des inégalités de la répartition primaire (les revenus primaires sont

inégalitaires). Les cotisations sociales et les impôts prélevés font l'objet d'une redistribution qui cherche à maintenir les ressources (si risques sociaux) et réduire les inégalités.

Les revenus de transfert corrigent, en partie, les inégalités de la répartition primaire. Les ménages les plus pauvres perçoivent des revenus de transfert élevés, à la différence des titulaires de revenus qui touchent des revenus de transfert faibles.

4 Par quels moyens la redistribution est-elle mise en place ?

A. Les prélèvements obligatoires

Les **prélèvements obligatoires** désignent tous les versements (impôts cotisations sociales) effectués par des personnes physiques (particuliers) ou morales (entreprises) aux administrations publiques.

Les impôts assurent le financement du fonctionnement des services de l'État (au sens large) alors que les cotisations sociales financent la protection sociale. Certains prélèvements comme la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) sont des impôts prélevés par l'État qui servent au financement de la protection sociale.

Le **taux de prélèvements obligatoires (PO)** est le rapport entre le montant des prélèvements obligatoires et le PIB (Produit Intérieur Brut).

En 60 ans, entre 1959 et 2019, le taux de prélèvements obligatoires français en pourcentage du PIB est passé de 30 % à 45 % soit une hausse de 50 %.

Ce niveau de taux fait l'objet de débats :

- *Pour certains économistes*, le taux actuel est trop élevé. L'importance des impôts sur le revenu, par exemple, réduirait les incitations au travail, celle des cotisations sociales augmenterait le coût du travail et pèserait sur la compétitivité des produits fabriqués en France. Le taux de PO réduirait la liberté des acteurs, l'État décidant à la place des entreprises ou des individus ce qu'il faut faire de l'argent gagné.
- *Pour d'autres*, l'intervention de l'État permettrait de réduire les inégalités de la répartition primaire. Les PO assureraient le financement d'investissements humains et collectifs source de croissance future et de plus grande liberté réelle (santé, éducation, routes, etc.).

B. L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un impôt dont l'assiette est constituée par le revenu des personnes physiques (**IRPP** : impôt sur le revenu des personnes physiques). C'est un impôt direct au même titre que l'impôt sur les sociétés (IS).

L'IRPP s'applique à toutes les catégories de revenus perçues par le foyer fiscal. C'est un impôt progressif, c'est-à-dire que le taux augmente avec le revenu. Il possède un aspect redistributif en raison du quotient familial, système qui favorise les foyers avec enfants en allégeant l'impôt proportionnellement au nombre de ceux-ci.